

Trésorier du CSE

NOUVEAUTÉ**PRÉSENTIEL**

Objectif de formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'assurer la gestion des budgets de fonctionnement du CSE et des ASC en respectant les obligations comptables

Programme

Rappel du rôle du trésorier

Trésorier : une fonction obligatoire

Les différentes tâches du trésorier

La responsabilité du trésorier vis-à-vis du CSE et des salariés

Les mentions spécifiques du règlement intérieur

La place du trésorier adjoint

La gestion des budgets du CSE

Rappel : distinction budgets fonctionnement et ASC

La vérification du calcul des budgets

Les dépenses à affecter à chaque budget

La gestion des comptes bancaires du CSE : ouverture, suivi

Les obligations comptables des petits CSE

Rappel sur les livres comptables obligatoires : les journaux comptables (fonctionnement, ASC et espèces)

Les documents comptables obligatoires en fin d'année : l'Etat des recettes et des dépenses, l'Etat du patrimoine, le rapport de gestion

La réalisation du procès-verbal d'approbation des comptes annuels

Utiliser EXCEL pour la comptabilité du CSE

Automatiser les obligations comptables du CSE sur EXCEL avec des formules de calcul sur plusieurs feuilles

Créer des feuilles permettant de gérer des listes de participants par événement

Protéger ses données sur un Cloud (type Google Drive) et sur une clé USB

Vérifier les règles qui entourent les œuvres sociales

Les règles URSSAF pour les bons cadeaux, les chèques cultures, les chèques vacances, etc, Le contrôle URSSAF : principes

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Membres du CSE amenés à assurer la trésorerie du CSE et des Actions Sociales et Culturelles

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

430 € par stagiaire

Adresse

Brest - CIEL BRETAGNE

Rue du Gué Fleuri,
B.P 35,

29480 Le Relecq Kerhuon

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Identifier les missions du trésorier au sein du CSE
Identifier le calcul et les dépenses autorisées en Fonctionnement et ASC
Comprendre les nouvelles règles comptables applicables au 1er janvier 2015 pour les petits CSER
Analyser le bilan et le compte de résultat du CSE selon la nouvelle réglementation
Connaître et suivre le respect des plafonds de l'URSSAF
Analyser les avantages attribués aux salariés

Les sessions



Le Relecq Kerhuon

- 06 novembre 2025

Date et mise à jour des informations : 10/09/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts



DONARD Fabienne

fabienne.donard@formation.finistere.cci.fr

CIEL BRETAGNE Brest - N° SIRET 13002293200060 - N° d'activité 53290897729

Rue du Gué Fleuri, B.P 35, - 29480 Le Relecq Kerhuon

Tél. : 02 98 30 45 75 - cielbretagne@formation.bretagne-ouest.cci.bzh - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

